

ALARME INCENDIE



Ce qu'il faut retenir

D'après l'article L4121-1 du Code du travail, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

La prévention du risque d'incendie s'inscrit dans la démarche globale de prévention des risques professionnels. Elle consiste à :

- Si possible, supprimer les causes de déclenchement d'un incendie (actions notamment sur les produits combustibles et les sources d'inflammation) en mettant en place des mesures à la fois techniques et organisationnelles
- Limiter l'importance des conséquences humaines et matérielles, notamment par une détection efficace permettant d'intervenir à temps pour évacuer les personnes et intervenir avec les moyens internes (extincteur, robinet d'incendie armé – RIA) sur le début d'incendie.

- Favoriser l'évacuation des personnes et l'intervention des secours.

Une alarme incendie permet de remplir le deuxième critère, en limitant les risques pour la santé des travailleurs. Cette alarme fait partie de la catégorie des EPC (équipements de protection collective).

Le système de sécurité incendie (SSI) doit être conçu dès la conception d'une entreprise ou d'un bâtiment. Il est constitué de l'ensemble des éléments servant à collecter les informations ou tous les ordres liés à la seule sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un bâtiment ou d'un établissement en cas d'incendie. Le SSI se compose, pour les plus complexes, d'un système de détection incendie (SDI) et d'un système de mise en sécurité incendie (SMSI).

Il existe plusieurs types de détecteurs, dont voici les principaux :

- Détecteurs de fumée de type optique : détection des aérosols de combustion
- Détecteurs de chaleur de type thermostatique ou thermovélocimétrique : détection d'une température ou d'une élévation de température anormalement élevée
- Détecteurs de flammes : détection dans le domaine de l'infrarouge ou de l'ultraviolet
- Détecteurs spéciaux alliant plusieurs technologies

L'utilité de l'alarme incendie

Le SDI a pour objet de détecter et de signaler à tout instant un début d'incendie. L'objectif principal est d'obtenir une détection précoce et sûre d'un commencement d'incendie. Le système comporte aussi bien des détecteurs automatiques que des déclencheurs manuels.

Lors de sa mise en place, il faut veiller à choisir des détecteurs adaptés aux types de feux susceptibles de se déclencher (prédominance de fumées, de flammes, de gaz de combustion...) et à l'activité du local (pollutions présentes, température, ventilation...).

Le choix de l'emplacement des détecteurs dépend de :

- La hauteur du local
- La localisation et de la configuration du plafond
- Du sens des courants d'air
- L'emplacement des entrées d'air et des gaines de ventilation
- L'accessibilité lors des opérations de maintenance (nettoyage et essais)

La réglementation concernant les alarmes et détecteurs incendies

Les entreprises doivent se doter d'un système d'alarme sonore, obligatoire à partir de 50 personnes. L'article R-4227-36 précise que le système d'alarme sonore doit être audible en tout point du bâtiment durant toute la durée nécessaire à l'évacuation (autonomie minimale évaluée à 5 minutes). Pour les situations où l'alarme sonore ne suffirait pas à prévenir tout le monde (handicap auditif, port d'un casque anti-bruit...), une alarme visuelle doit être installée.

La norme EN 54, qui est une norme européenne, est une série de nombreuses sous-normes qui certifient les détecteurs, et qui varient selon le type de détecteur :

- NF EN 54-7 : Détecteurs de fumée fonctionnant à lumière diffusée, à lumière transmise ou à ionisation
- NF EN 54-5 : Détecteurs de chaleur de type thermostatique ou thermovélocimétrique
- NF EN 54-10 : Détecteurs de flammes
- NF EN 54-12 : Détecteurs de fumée de type optique
- NF EN 54-15 : Détecteurs ponctuels utilisant une combinaison d'événements d'incendie détectés
- NF EN 54-20 : Détecteurs de fumée par aspiration
- NF EN 54-22 : Détecteurs de chaleur en ligne réinitialisables
- NF EN 54-26 : Détecteurs de monoxyde de carbone - Détecteurs ponctuels
- NF EN 54-27 : Détecteurs de fumée en gaine
- NF EN 54-28 : Détecteurs de chaleur en ligne non réinitialisables
- NF EN 54-29 : Détecteurs d'incendie multicapteurs - Détecteurs ponctuels utilisant une combinaison de capteurs de fumée et de chaleur
- NF EN 54-30 : Détecteurs d'incendie multicapteurs - Détecteurs ponctuels utilisant une combinaison de capteurs de monoxyde de carbone et de chaleur.
- NF EN 54-31 : Détecteurs d'incendie multicapteurs - Détecteurs ponctuels utilisant une combinaison de capteurs de fumée, de monoxyde de carbone et éventuellement de chaleur.